



GROUPE MONTAGNARD ROANNAIS

93^{ème} THIERS - ROANNE

Première marche de ville à ville



**Marche Nocturne
Départ minuit
Samedi 1er décembre 2018**

Engagements – Inscriptions :

EN LIGNE :

gr-montagnard-roannais.wifeo.com / Rubrique : Participez au Roanne-Thiers.

SUR PLACE :

A THIERS : Salle Espace, rue St Exupéry - Samedi 1er décembre 2018 de 17h à 23h30.

A ROANNE : Gymnase Fontalon, boulevard de Thiers (derrière le Diapason). Samedi 1er décembre 2018 de 15h à 21h30.

PAR COURRIER :

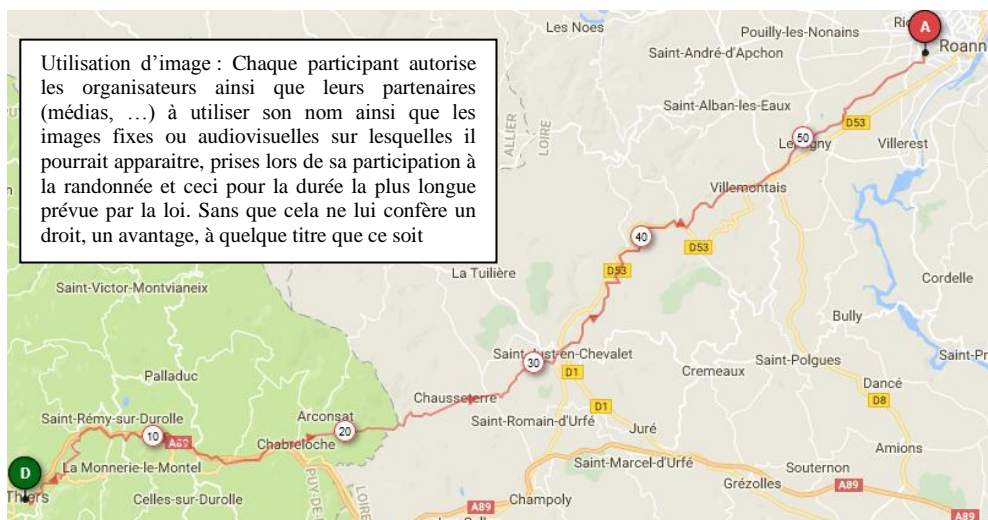
Préciser avec ou sans car et lieu de départ. Règlement libellé à l'ordre de Groupe Montagnard Roannais. A envoyer avant le **26 novembre 2018** à l'adresse suivante : Mme LOSCO Fernande, 5 place du Creux Granger, 42300 ROANNE
Tél : 04.77.71.25.33

Autre numéro de téléphone : 06.67.75.81.72


Courriel : gr.montagnard.roannais@wanadoo.fr

Itinéraire : parcours balisé et fléché

Voir détail ci-dessous - **Cette épreuve est interdite aux VTT.**

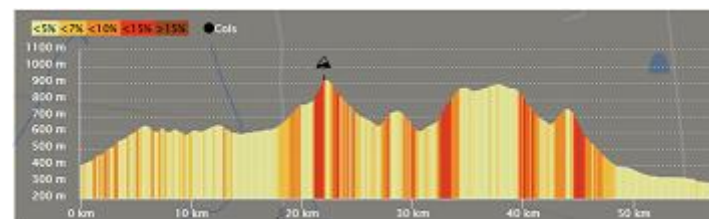


LES 10 COMMANDEMENTS

- 1 - Roanne Thiers ou Thiers Roanne n'est pas une compétition, l'allure est libre. Il n'y a pas de classement individuel
- 2 - Les enfants en dessous de 15 ans (non accompagnés) ne sont pas admis.
- 3 - Pour les **moins de 18 ans, une autorisation parentale doit être remise obligatoirement à l'inscription.**
- 4 -  **Chaque marcheur devra obligatoirement être muni d'un vêtement ou d'un brassard réfléchissant, d'une lampe frontale ou de dispositifs lumineux pour sa sécurité personnelle.**
- 5 - Il devra respecter le code de la route et marcher sur le côté de la chaussée, **face aux véhicules,**
- 6 - Il devra respecter la nature (**ne pas jeter de papiers, gobelets et autres déchets**) sur la route, les chemins ou leurs bas côtés.
- 7 - Les voitures suiveuses sont **strictement interdites** sur le parcours.
- 8 - Les participants **ne doivent pas dévier du parcours balisé.**
- 9 - La société organisatrice est assurée en Responsabilité Civile pour cette randonnée et assistée par des équipes de secouristes.
- 10 - **Chacun devra avoir son gobelet. Il n'y en aura pas sur le parcours. Vente de gobelets au départ au prix de 0 € 50. Préservons la planète**

Buvette payante au départ et à l'arrivée
Boissons FROIDES et CHAUDES avec SANDWICHES

Profil du parcours



Thiers

Roanne

Tarifs :

Distance Villes	Départ	Inscription	Transport en car	Départs cars de Roanne
57 Km Thiers/ Roanne	1er déc. minuit	18 €	Roanne à Thiers 9 € Retour à Thiers 9 €	De 20h30 A 22h
40 Km Thiers/ Moulins- Chérier	1er déc. minuit	15 €	Roanne à Thiers 9 € Moulins-Chérier à Roanne 2 € Retour à Thiers via Roanne 11 € Roanne à Thiers + retour à Roanne 11 €	
32 Km Thiers/ St Just en Chevalet	1er déc. minuit	9 €	Roanne à Thiers 9 € Retour à Roanne 6 € Retour à Thiers 6 € Roanne à Thiers + retour à Roanne 12,50 €	
16 Km Moulins- Chérier/ Roanne	2 déc 7h	6 €	Aucun service de car	

Service de cars pour retour à Thiers :

Dimanche 2 décembre : départs échelonnés de Roanne, à partir de 10 h et jusqu'à 13 h au fur et à mesure du remplissage des cars.

Distribution des cartes de route

Pour une inscription par correspondance avant le 26 novembre, la carte sera transmise par l'Office de Tourisme de Roanne avec des informations pratiques (hôtels, restaurants). Passé cette date, les cartes seront retirées le jour du départ.

Pointage du départ sur les cartes de tous les marcheurs à partir de 23 h 30

Tout désistement non justifié le jour du départ ne pourra faire l'objet d'un remboursement. 5 € seront retenus sur chaque remboursement.

Informations importantes :

Ramassage payant des abandons aux 2 postes de ravitaillements suivants :

St Just en Chevalet et Moulins Chérier

Transport de bagages assuré.

Fermeture de la salle d'arrivée à 14h.

Toute personne arrivant au dernier ravitaillement après 12 h 30 devra obligatoirement monter dans le minibus abandon.